

# COMMUNE DE VELZIC

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### **I. Le cadre général du compte administratif**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Velzic ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2021 a été approuvé le 9 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

### **II. Éléments de contexte et priorités du budget**

Le Budget Primitif 2021 de la commune de Velzic a été voté par le conseil municipal le 12 avril 2021. Il se caractérise par :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :

- Le maintien de la masse salariale (4 titulaires et 2 emplois aidés).

Des recettes de gestion des services marquées par :

- Une stabilité des concours de l'État
- Une stabilité des taux de fiscalité communale
- Un programme d'investissement qui se résume à la 2<sup>ème</sup> tranche de la réhabilitation de la route de Faliès et à la reprise de la voirie du Bourg, à l'enfouissement des réseaux secs au Bourg, à la rénovation d'une salle de classe et à l'acquisition de matériel (ordinateur à l'ALAE, équipement numérique à l'école et achat d'une souffleuse, ainsi que le remplacement d'un poteau incendie).

La stabilisation de la dotation globale de fonctionnement a permis à la commune de maintenir en 2021 son effort d'investissement, malgré le contexte de crise sanitaire et économique subit depuis 2020.

Le budget 2021 a été élaboré avec une stabilité de la fiscalité, avec comme élément notable la suppression de la taxe d'habitation, qui a été compensée par ailleurs par la part de la taxe foncière jusque là perçue par le Département.

La section d'investissement du budget prévisionnel 2021 est, quant à elle, équilibrée par les dotations et fonds divers (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement...). Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **III. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, (DGF...), des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), les remboursements d'emplois en contrats aidés et la participation de La Poste pour l'agence postale, les participations de la CAF pour le fonctionnement de l'ALAE ainsi que les revenus des immeubles communaux (loyers, salle polyvalente).

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 345 718.26 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel municipal,
- l'entretien et les charges (énergie, eau, assainissement) des bâtiments communaux,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de services effectuées,
- les subventions versées aux associations
- les intérêts des emprunts à payer

Les salaires avec cotisations représentent environ 42 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune ont été maintenus à 4 agents permanents en 2021. (Avec en plus deux contrats aidés)

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 301 868.15 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau : cette capacité d'autofinancement (CAF) brute est de 49 824.00 € pour Velzic, soit 113 € par habitant. (Cette CAF est faible si l'on compare avec la moyenne départementale qui est de 341 €/habitants).

Les recettes de fonctionnement des communes ont baissé suite à la constante diminution des dotations de l'État, ces dernières restent stables depuis 2017 ; les dotations et participations de l'Etat représentaient 41 % des recettes en 2013 ; elles en représentent 33 % en 2021 :

## b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

En 2021, les dépenses d'ordre concernent les amortissements pour 5 840.07 €.

### Dépenses Fonctionnement

REALISATIONS	2020	2021
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33 079.97	25734.73
CHARGES FINANCIÈRES	12 018.68	10744.56
CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	91 953.94	103837.99
CHARGES DE PERSONNEL	140 088.08	148036.04
ATTENUATION DE PRODUITS	7 488.53	7488.53
SECTION À SECTION	31186.43	35231.01
<b>TOTAUX</b>	<b>315815.63</b>	<b>331072.86</b>

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2021 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et autres redevances (16 557.07 €) ;
- Les impôts locaux et les taxes : (162 194.00 €) ;
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (108 547.09 €) ;
- Les loyers des immeubles communaux et autres locations 16 016.65 €.

### Recettes Fonctionnement

REALISATIONS	2020	2021
Résultat de fonct. reporté	3 134.43	3 554.01
PRESTATIONS DE SERVICES	10 407.00	16 557.07
IMPÔTS ET TAXES	146 983.00	162 194.00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	114 708.11	108 547.09
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 944.63	16 016.65
PRODUITS FINANCIERS	12.24	12.24
PRODUITS EXCEPTIONNELS	984.96	5 818.30
ATTENUATION DES CHARGES	31 565.54	36 572.91
SECTION À SECTION		
<b>TOTAUX</b>	<b>322 739.91</b>	<b>349 272.27</b>

## c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont évolué suite à la suppression de la taxe d'habitation :

- taxe foncier bâti : 21.60 % (2020) : 45.16 % (2021)
- taxe foncier non bâti : 94.58 % (2020) : 94.58 % (2021)

#### **d) Les dotations de l'Etat.**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune. En diminution constante depuis 2012, elle est stable depuis 2020 :

- 2012 : 88 143.00 €
- 2013 : 88 465.00 €
- 2014 : 86 783.00 €
- 2015 : 80 711.00 €
- 2016 : 75 123.00 €
- 2017 : 72 408.00 €
- 2018 : 72 931.00 €
- 2019 : 72 810.00 €
- 2020 : 73 867.00 €
- 2021 : 73 511.00 €

### **IV. La section d'investissement**

#### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

#### **b) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2021 sont les suivants :**

- 2ème tranche de travaux pour la réhabilitation de la voirie à Faliès et reprise de la voirie du Bourg,
- Rénovation d'une salle de classe à l'école,
- Réhabilitation du pont de Clavières,
- Enfouissement des réseaux secs au Bourg,
- Equipement numérique de l'école,
- Acquisition d'un ordinateur pour l'ALAE,
- Acquisition d'une souffleuse,
- Remplacement d'un poteau incendie au Bourg,

**c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement :**

Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement 2020 reporté	28 493.04	Excédent de fonctionnement capitalisé (autofinancement)	26 517.04
2 <sup>ème</sup> tranche de travaux pour la réhabilitation de la voirie à Faliès et reprise du Bourg	117 028.99	Vente de terrain de voirie	52.80
Rénovation d'une salle de classe à l'école	10 994.67	FCTVA	6 242.00
Réhabilitation du pont de Clavières	Différée sur 2022	Taxe d'aménagement	1 404.56
Enfouissement des réseaux secs au Bourg	20 698.13	Subvention d'équipement (DSIL) Ecole	2 748.67
Equipement numérique de l'école	Payé en 2022	Subventions d'équipement (DETR, FCS) voirie	28 978.40
Acquisition d'un ordinateur pour l'ALAE	992.10	Subvention d'équipement (FCS) enfouissement des réseaux secs	3 000.00
Acquisition d'une souffleuse	600.00	Emprunt	207 000.06
Remplacement d'un poteau incendie au Bourg	1 239.60	Ecritures d'ordre de section à section (amortissements)	5 840.07
Remboursement du capital de la dette.	61 267.71	Virement de la section de Fonctionnement	35 231.01
Dépôts et cautions	364.80	Dépôts et cautions	500.00
TOTAUX	241 679.04	TOTAUX	317 514.61

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 213 186.00 € correspondant aux dépenses de l'année 2021 auxquelles s'ajoutent 28 493.04 € de solde d'investissement reportés de l'année 2020.

Les recettes d'investissement 2021 représentent 282 283.60 €.

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». (11 098.00).

Ces crédits permettent le paiement de travaux réalisés en début d'année, et dont les marchés ont été signés durant l'exercice précédent, sans attendre le vote du budget.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2020 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 13 074.00 et correspondent aux subventions restant à percevoir.

#### **d) Etat de la dette**

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 61 267.71 € en 2021 contre 35 893.37 € en 2020. Cet écart provient du remboursement partiel anticipé d'une partie du prêt à court terme contracté dans l'année.

L'endettement est en hausse en 2021, suite aux emprunts réalisés pour financer la voirie avec un encours de la dette total de 434 049.00 € au 31 décembre 2021, soit 989 € par habitant, contre 865 € au niveau départemental, 650 € au niveau régional et 487 € au niveau national pour les communes de la même catégorie démographique (communes de 250 à 499 habitants).

Fait à Velzic le 10 mars 2022

Le Maire

Jean-François BARRIER

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.